

16 FCV-Moanda-Mounana

Franceville/Commerce/Sécurité alimentaire...

L'agrément sanitaire au centre des échanges



Le délégué provincial, Davy Franck Ngouessi (costume)...



... a appelé les opérateurs économiques à se conformer à la législation du secteur.

N.O.

Franceville/Gabon

OFFICIELLEMENT en fonction, depuis le 7 avril dernier, le nouveau délégué provincial de l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa) pour le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo, Davy Franck Ngouessi, n'a pas attendu longtemps pour aller à la

rencontre des opérateurs économiques. En effet, mardi dernier, à l'Hôtel de Ville de Franceville, il a présidé une réunion avec tous ceux qui exercent dans le secteur de l'alimentation à l'échelle communale.

But de cette réunion : rappeler les missions assignées à l'Agasa et présenter le canevas de travail mis en place par la délégation provinciale pour les mois à venir.

De ce fait, l'agrément sanitaire, qui est le premier document en matière de politique sanitaire des aliments et en politique sanitaire et phytosanitaire, était au centre des échanges. D'autant qu'en tant que sésame économique obligatoire pour exercer un commerce alimentaire, ce document occupe une place prépondérante. Le délégué de l'Agasa a alors donné quelques orientations aux

opérateurs économiques par rapport aux conditions d'obtention de cet agrément. De même qu'il a requis leur vigilance sur la qualité des aliments importés.

« Nous devons redoubler de vigilance, compte tenu des informations que nous avons reçues au sujet de la viande avariée provenant du Brésil. Parce que nous sommes, vous et nous, les maillons de la chaîne alimentaire, nous devons donc

faire un travail d'équipe », a expliqué Davy Franck Ngouessi. Non sans encourager ses interlocuteurs à se conformer aux dispositions en vigueur en matière de sécurité alimentaire. Des informations bien appréciées par les opérateurs économiques, qui ont d'ailleurs reconnu avoir déjà été sensibilisés à ce sujet par le précédent délégué.

Signalons que, dans son souci de protéger la santé

du consommateur, l'antenne provinciale de l'Agasa s'engage à mener une lutte acharnée contre tout danger sanitaire et nutritionnel. « Nous allons nous attaquer, au cours des prochaines semaines, à regarder toutes les conditions dans lesquelles les denrées alimentaires sont commercialisées. A cet effet, nous pourrions effectuer des visites inopinées dans les commerces », a prévenu M. Ngouessi.

...et prestations familiales/Accès à l'allocation de rentrée scolaire 2017-2018

Le nouveau certificat de scolarité anti-fraude en promotion



Les directeurs et chefs de services provinciaux tout ouï.



Le conférencier, Guy Serge Bissagou (cravate rouge) expliquant les conditions d'accès à l'allocation de rentrée scolaire.

N.O.

Franceville/Gabon

DANS le cadre du paiement des allocations de rentrée scolaire 2017-2018, une mission de la Caisse des pensions et des prestations familiales (CPPF) pour les agents de l'Etat a tenu, avec les directeurs et chefs de services provinciaux, des administrations publiques du Haut-Ogooué, une rencontre de sensibilisation et d'information, le 18 avril dernier à l'Hôtel de Ville de Franceville.

Au centre de cet échange

animé par le directeur des Pensions de l'invalidité et des risques professionnels, Guy Serge Bissagou, le nouveau certificat de scolarité qui permettra aux agents publics de bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, le précieux document étant présenté comme l'unique modalité de gestion de ladite location. Bien sûr, il a fallu, au préalable, présenter les missions de la CPPF, un établissement public qui a hérité des missions de l'ex-direction de la Dette viagère, pour ce qui est des pensions, et de la direction de la Solde, pour le volet des prestations familiales.

La CPPF a donc pour missions le recouvrement des cotisations sociales, la liquidation et le paiement des prestations (assurance vieillesse, remboursements uniques des retenues pour pension, assurance invalidité, salaire unique, rentrée scolaire, assurance maternité) et la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ses missions, pour ne citer que celles-là.

L'allocation de rentrée scolaire est une prestation sociale que l'Etat verse, chaque rentrée scolaire, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé, âgé entre 3 ans et 16 ans, pour

les aider à financer l'achat des fournitures scolaires. Cependant, cette allocation est conditionnée par l'octroi du certificat de scolarité fourni par la CPPF, qui a mis cet imprimé en place, en vue de freiner les nombreux cas de fraude constatés dans la procédure de paiement de ladite allocation de rentrée scolaire.

« La Caisse avait un souci au niveau du maintien de cette allocation. Il y a eu beaucoup de fraudes et, donc, nous voulons réguler et maîtriser cette dépense liée à l'allocation de rentrée scolaire. Nous avons mis en place un formulaire officiel déposé auprès des direc-

teurs provinciaux des Ressources humaines. Chaque agent public est invité à récupérer un formulaire, le remplir et à le faire signer dans l'établissement où apprend son enfant. Après quoi, il devra le retourner auprès de la direction provinciale des Ressources humaines, afin de pouvoir bénéficier des allocations familiales dès septembre 2017, pour le compte de la rentrée scolaire 2017-2018. Ce fichier nous permettra de confronter les certificats que nous allons recevoir avec les fichiers de la Cnamgs », a expliqué Guy Serge Bissagou.

Au terme de la présenta-

tion, quinze mille imprimés de certificats de scolarité ont été remis aux représentants de la direction provinciale des Ressources humaines du Haut-Ogooué. Ils y seront retirés par les agents de l'Etat, aux fins de les remplir en y inscrivant le numéro matricule et le numéro de carte Cnamgs. Puis, les faire signer par les chefs d'établissements de leurs enfants, et les retourner à la direction provinciale des Ressources humaines, pour être acheminés à la CPPF. Cet organisme s'est assigné l'objectif de satisfaire plus de 80% des assurés d'ici décembre 2017.